



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Économie

Réponse de Monsieur le ministre de l'Économie, des PME, de l'Énergie et du Tourisme, Lex Delles, à la question parlementaire n°2536 du 30 juin 2025 de Monsieur le député André Bauler au sujet du développement de l'industrie manufacturière

Question 1 et 2 : Quels sont les facteurs d'attraction principaux qui ont sensiblement conduit au développement continu et à la diversification de notre industrie manufacturière depuis l'an 2000 ? Existe-t-il une analyse spécifique à ce sujet, laquelle met en évidence l'impact de certaines décisions sur la croissance de ce secteur ? Quels sont les principaux instruments déployés par l'État en vue de soutenir ce processus de diversification et de transformation technologique ?

Dans quelle mesure l'État a-t-il favorisé l'encadrement infrastructurel de l'industrie manufacturière ? Autrement dit, quels ont été, depuis le début du siècle, les projets principaux ayant permis d'accompagner au mieux cette industrie afin de moderniser régulièrement son environnement digital et technologique ?

Les débuts de l'industrie luxembourgeoise remontent à la sidérurgie vers le milieu du dix-neuvième siècle. Cette prédominance a ensuite persisté jusqu'au choc pétrolier dans les années 1974-1975.

Dès les années 1960, les responsables politiques ont œuvré à une diversification industrielle, notamment en mettant en œuvre un environnement et des moyens propices à l'investissement. La diversification industrielle a alors favorisé l'émergence d'un deuxième pôle industriel orienté notamment autour de l'industrie de la chimie, du caoutchouc et des matériaux.

Aujourd'hui le pays compte des entreprises industrielles de toutes tailles, souvent nées sur la base d'investissements de capitaux étrangers, dans les branches d'activité les plus diverses et utilisant pour la plupart des technologies de pointe. La diversification industrielle à travers l'implantation de filiales étrangères au Luxembourg est un phénomène de longue date et persistant.

Le gouvernement mène depuis les alentours du milieu de la première décennie des années 2000 une politique de développement et de diversification active du tissu économique selon une stratégie de « multi-spécialisation », ayant pour objectif de développer divers secteurs économiques et de diversifier l'économie du pays qui repose largement sur le secteur financier, qui reste le pilier économique prépondérant.

Cette stratégie de multi-spécialisation, maintenue jusqu'aujourd'hui dans ses grandes orientations, se caractérise par une attention particulière envers des secteurs prioritaires surtout axés sur les nouvelles technologies et vers l'exportation : les technologies de l'information et des communications, avec un rôle de plus en plus affirmé des données et de l'IA, les technologies de la santé, les écotechnologies, technologies de l'espace et la logistique. Ces secteurs prioritaires sont axés autour des avantages compétitifs du pays et de pôles de compétence à forte valeur ajoutée, ainsi que liés à la compétence et au savoir-faire existant.

L'accord de coalition actuel réitère que le gouvernement stimulera la diversification économique du pays, afin de créer, voire de renforcer, des écosystèmes intégraux dans les secteurs prioritaires, à savoir la logistique, les technologies de santé, le cleantech, l'espace et l'économie des données y compris le domaine de l'intelligence artificielle.

Les leviers du Luxembourg en matière de diversification économique et donc également de diversification du secteur de l'industrie sont :

- les différentes aides publiques (aides à l'investissement, aides à la recherche, au développement et à l'innovation, aides à la protection de l'environnement...) dans le respect de l'encadrement communautaire des aides d'État et adaptées à l'environnement économique et aux défis de l'industrie au fil des années ;
- les terrains, dans les différents types de zones d'activités économiques, ainsi que le développement et l'encadrement de ces zones d'activités ;
- les infrastructures (accès aux réseaux et connectivité digitale, centres de recherche, centre de données et capacités de calcul, réseau de transport...) ;
- la réglementation (régimes d'aides adaptés au cadre communautaire, réglementation relative aux autorisations, encadrement de l'environnement économique national et européen...)
- l'animation de l'environnement économique (grâce aux stratégies de promotion, à des clusters et campus dédiés, à des entités publiques de support telles que Luxinnovation, à des comités de concertation) ;
- la coordination (entre les différents acteurs impliqués dans le suivi, l'implantation et le développement des entreprises, notamment au sien du Haut comité pour l'industrie et du comité de conjoncture).

En ce qui concerne le secteur industriel manufacturier traditionnel au Luxembourg, tout comme dans une large majorité des États membres de l'UE, la part de l'industrie manufacturière dans le total de la valeur ajoutée brute a diminué au fil des années. Ce recul relatif est surtout dû à une croissance plus importante des services, avec la tertiarisation de l'économie. Par contre, en chiffres absolus, contrairement à la situation dans d'autres États membres de l'UE, l'industrie manufacturière reste assez stable au Luxembourg, plus de précisions à ce sujet sont données dans la réponse à la question 4.

Aujourd'hui, dans un contexte de transition énergétique, les investissements que le gouvernement souhaite soutenir et voir accélérer dans les domaines de l'industrie concernent le développement des énergies renouvelables et les projets de décarbonation. La politique énergétique et les aides à l'investissement et à la R&D actuellement en vigueur vont en ce sens. L'accord de coalition reconnaît explicitement l'importance de l'industrie pour le Luxembourg et mise plus particulièrement sur les efforts de décarbonisation et de digitalisation des processus de production.

Le gouvernement soutient également la politique de l'Union européenne visant à soutenir et renforcer la compétitivité de l'industrie européenne par rapport à la concurrence mondiale.

En outre, le ministère de l'Économie anime et coordonne les travaux du Haut comité pour le soutien, le développement et la promotion de l'Industrie au Luxembourg (HCI) en vue d'améliorer l'environnement des affaires pour les entreprises manufacturières. Instauré en 2013 afin d'orienter et de coordonner les choix et actions gouvernementales affectant le secteur industriel au Luxembourg, ce comité permet un échange entre des représentants du monde industriel luxembourgeois et les ministres concernés. L'objectif est de préserver le tissu industriel existant tout en créant un environnement propice à l'implantation et au développement de nouvelles activités.

De plus, le Digital Innovation Hub pour l'industrie 4.0, initié par le ministère de l'Économie et géré par Luxinnovation, propose différents services aux industries dans le but de contribuer à leur transformation digitale : mise en réseau, formation, conseil, accompagnement des investissements, etc.

Question 3 : Quelles sont les mesures prises depuis le début du millénaire pour attirer davantage de talents innovateurs et spécialisés dans le domaine de l'industrie au sens large du terme ?

La situation du Luxembourg au cœur de la Grande Région a été un atout essentiel pour permettre à l'industrie du pays de recruter dans une zone élargie la main d'œuvre nécessaire à son activité au cours des dernières décennies. Cette position stratégique au cœur de l'Europe reste aujourd'hui un atout essentiel.

Au-delà, pour attirer les talents nécessaires au développement économique du pays, le Haut Comité à l'attraction, la rétention et le développement de talents impliquant tous les départements ministériels concernés a été mis en place.

L'action gouvernementale en matière d'attraction, de rétention et de développement de talents est guidée par 6 axes stratégiques :

- améliorer la disponibilité des données et des statistiques pour mieux prendre des décisions et orienter les actions ;
- promouvoir le Luxembourg comme « Talent Hub » ;
- faciliter l'accueil des talents internationaux ;
- faciliter l'accès au travail des frontaliers ;
- améliorer le vivre-ensemble pour les nouveaux arrivants et favoriser la rétention de talents ;
- favoriser le développement des talents.

Question 4 : Comment le poids de l'industrie dans l'économie nationale a-t-il évolué en termes d'emplois, de recettes fiscales et de valeur ajoutée brute depuis 2000 ?

Le poids de l'industrie manufacturière dans l'ensemble du tissu économique luxembourgeois a sensiblement diminué depuis 2000. Les chiffres qui suivent et illustrent ceci sont basés sur les données de comptabilité nationale du STATEC.

En termes de valeur ajoutée, la part de l'industrie manufacturière dans l'économie totale est passée de 11% en 2000 à environ 4% en 2024. Parmi les pays de la zone euro, le Luxembourg est celui où cette part est la plus faible, ce qui était cependant déjà le cas au début des années 2000. Néanmoins, la part de l'industrie manufacturière tend à diminuer dans l'ensemble des pays de la zone euro sur cette même période, à l'exception de l'Irlande, où la valeur ajoutée de l'industrie est très largement gonflée sur les dernières années par des distorsions statistiques liées aux activités des multinationales.

En termes d'emplois, la part de l'industrie manufacturière dans l'économie luxembourgeoise est passée d'environ 13% en 2000 à quelque 6% en 2024. Les effectifs en nombres absolus de cette branche sont cependant très comparables entre ces deux années, de l'ordre de 38 000 personnes. C'est donc l'évolution beaucoup plus dynamique de l'emploi dans les autres branches qui explique la baisse de la part relative de l'industrie manufacturière sur cette période et ce même constat s'applique pour la valeur ajoutée.

En outre, l'évolution du classement des principaux employeurs du pays peut être intéressant à observer. Le classement le plus actuel, représentant la situation au 1. janvier 2025¹ fait état de deux

¹ https://statistiques.public.lu/fr/actualites/2025/stn23-principaux-employeurs-2025.html?utm_campaign=Newsletter%2010.07.2025%20-%20Principaux%20employeurs%202025&utm_medium=email&utm_source=Mailjet

grands acteurs industriels dans le top 10, Le Groupe ArcelorMittal avec 3.520 salariés et Goodyear Dunlop Tires Operations SA avec 3.390 salariés. Même si la position précise de ces deux acteurs dans ce classement statistique a varié au fil des années, il est intéressant d'observer que ces deux acteurs industriels figurent en permanence dans le top 10 (depuis 2003, année jusqu'à laquelle le classement est disponible en ligne)². En outre, plus d'acteurs industriels apparaissent au classement si on étend celui-ci au top 20 ou au top 50.

En matière de recettes fiscales de l'industrie manufacturière, le tableau ci-dessous donne un aperçu :

	Recettes fiscales de l'industrie manufacturière en euros
2011	379 731 333
2012	395 803 376
2013	329 794 652
2014	331 912 920
2015	328 379 393
2016	296 295 953
2017	252 110 202
2018	252 101 973
2019	221 263 955
2020	243 091 033
2021	234 820 787
2022	279 544 001
2023	249 801 099
2024	249 771 038

Source : ministère des Finances

Question 5 : Quelles sont les différentes branches de notre industrie manufacturière en distinguant selon les branches traditionnelles et les branches nouvelles ?

La distinction entre branches traditionnelles et branches nouvelles de l'industrie n'existe pas en tant que telle, elle est difficile à appréhender dans les données statistiques. Néanmoins, les statistiques structurelles sur les entreprises du STATEC proposent une classification en fonction du niveau de technologie.

En 2022, sur les 819 entreprises recensées de l'industrie manufacturière, on comptait ainsi :

- 15 entreprises de haute technologie (2005 : 54 entreprises) ;
- 122 entreprises de moyenne-haute technologie (2005 : 107 entreprises) ;
- 349 entreprises de moyenne-basse technologie (2005 : 261 entreprises) ;
- 333 entreprises de basse technologie (2005 : 394 entreprises).

La différence entre branches traditionnelles et branches nouvelles dans l'industrie manufacturière peut difficilement être faite puisque ce sont parfois les mêmes branches de l'industrie qui peuvent être considérées comme des activités de production traditionnelles et aujourd'hui innovantes et à haute valeur ajoutée. À titre d'exemple général, le secteur de la production de matériaux reste une

² Tableau historique du classement des principaux employeurs :

[https://lustat.statec.lu/vis?tm=D1500&pg=0&snb=1&vw=tb&df\[ds\]=ds-release&df\[id\]=DF_D1500&df\[ag\]=LU1&df\[vs\]=1.4&dq=A.ETAT%2BVDL%2BCFL%2BDUSS%2BPOST%2BAMZN%2BACTUS%2BBGL%2BPWC%2BAM%2BGY%2BCARGO%2BCHL%2BUNI%2BDELOIT%2BSERVIOR%2BSODEXO%2BHRS%2BELISA%2BWEBER%2BCOMPASS%2BCHEM%2BEY%2BSHD%2BCACEIS%2BKPMG%2BBCEE%2BLUXAIR%2BBIL%2BPROVENC%2BCROIX%2BNETTO&pd=2003%2C2025&to\[TIME_PERIOD\]=false](https://lustat.statec.lu/vis?tm=D1500&pg=0&snb=1&vw=tb&df[ds]=ds-release&df[id]=DF_D1500&df[ag]=LU1&df[vs]=1.4&dq=A.ETAT%2BVDL%2BCFL%2BDUSS%2BPOST%2BAMZN%2BACTUS%2BBGL%2BPWC%2BAM%2BGY%2BCARGO%2BCHL%2BUNI%2BDELOIT%2BSERVIOR%2BSODEXO%2BHRS%2BELISA%2BWEBER%2BCOMPASS%2BCHEM%2BEY%2BSHD%2BCACEIS%2BKPMG%2BBCEE%2BLUXAIR%2BBIL%2BPROVENC%2BCROIX%2BNETTO&pd=2003%2C2025&to[TIME_PERIOD]=false)

branche traditionnelle au Luxembourg, mais ces mêmes activités reposent sur la recherche et l'innovation, une technicité et digitalisation de plus en plus poussées des matériaux eux-mêmes et des procédés de fabrication, ainsi que sur des modèles d'affaires innovants, tenant par exemple compte de l'économie circulaire, ce qui en fait des activités industrielles modernes et hautement technologiques.

La cartographie de l'industrie manufacturière³ réalisée par Luxinnovation en 2024 donne également un bon aperçu de l'industrie du Luxembourg.

Luxembourg, le 01/09/2025

Le Ministre de l'Économie, des PME,
de l'Énergie et du Tourisme

(s.) Lex Delles

³ <https://luxinnovation.lu/fr-lu/resources/cartographie-ecosysteme-industrie-luxembourg>